

Pierrette Vachon-L'Heureux, élue présidente le 14 mai 2014, fut vice-présidente à partir de 2013 et administratrice en avril 2010

Trente citations

« Dans notre situation minoritaire en terre d'Amérique, la qualité de notre français est un gage de survie collective au sein de la francophonie. / L'indifférence relativement à la qualité du français que nous utilisons nous conduit directement à l'assimilation linguistique et culturelle... » (L'Expression juste, décembre 2014).

« Parler français en Amérique est un privilège [...] Parler français au Québec est un droit [...] Parler français à Montréal [...] est parfois remis en cause. [...] Parler français à Québec est un devoir d'illustration de la vie en français. [...] Parler français à Gatineau ou ailleurs à proximité de la frontière est toujours un défi » (Ibid, mars 2015).

« Comment aborder la qualité de la langue? Une seule avenue à emprunter, celle de la correction » (Ibid, juin 2015).

« Le français du Québec est riche d'un héritage considérable, celui de dix siècles de développement et d'enrichissement par les locuteurs et les locutrices de France... [...] Le français du Québec s'est maintenant doté d'une lexicographie [...] Le français du Québec a revu et mis à jour sa terminologie [...] Le français du Québec est riche de son américanité, de sa nordicité et de sa modernité » (Ibid, sept. 2015).

« Peut-on se dire francophone sans être pétri de références à la culture française? [...] Souhaitons que le français d'ici reste ancré dans le français d'ailleurs... » (Ibid, déc. 2015)

« Les Québécois et les Québécoises n'ont pas la même expérience de leur vivre en français selon le territoire qu'ils occupent » (Ibid, mars 2016).

« Sera-t-il trop tard pour changer nos habitudes langagières lorsque le recours au mot anglais apparaîtra socialement acceptable, incontournable [...] ? Comment sortir vivant, culturellement, de cette situation? En cultivant nos références françaises... » (Ibid, juin 2016).

« Il nous faut plus que jamais veiller à la qualité du français [...]. Le Québec a choisi de faire du français notre langue commune [...] Nous devons préserver cet idéal que la notion de prédominance ou primauté du français menace. Le français de qualité doit prévaloir » (Ibid, déc. 2016).

« ...la qualité de la langue n'est pas un dossier étranger à la législation linguistique même si on ne saurait légiférer en matière de qualité. Quand le législateur déclare que telle chose doit se faire en français, il entend un français de qualité selon la norme du français standard... (Ibid, mars 2017).

« Quand les Québécois [---] veilleront à ce que la langue commune soit un français de qualité, le pari sera gagné! [---] Diversité d'accent certes, mais qualité [---] Richesse de vocabulaire [---] mais qualité du français! Particularités régionales [---] certes mais qualité [---] Une langue que nous partageons avec les citoyens et les citoyennes de la France, de la Suisse romande et de la Belgique wallonne » (Ibid, juin 2017).

« La qualité de la langue repose non seulement sur la maîtrise des mécanismes linguistiques, mais aussi sur la volonté de connaître, d'utiliser et de transmettre le riche vocabulaire disponible. [---] Les anglicismes anciens prennent parfois le statut d'un usage entériné, installé, acceptable. Aucun anglicisme, aussi ancien soit-il, ne doit prévaloir sur une forme française correcte » (Ibid, sept. 2017).

« La rédaction épiciène, une porte ouverte à la féminisation réussie... en douceur » (Ibid, déc. 2017).

« Il nous faut davantage. Une politique d'action en matière langagière, une volonté d'affirmation qui incite à veiller à la qualité du français de nos institutions, de nos entreprises [...] de nos journalistes et de tous ceux et celles qui [...] influent sur la qualité de la langue publique du Québec » (Ibid, mars 1918).

« Notre force assimilatrice nous fait-elle défaut? S'agit-il aussi d'une question de qualité de notre français? [...]. Sommes-nous friands de structures hybrides qui ne cessent de remplacer nos verbes français? [...] *boost-er, cast-er, deal-er, dim-er* [...]. Sommes-nous maîtres de notre français? (Ibid, juin 2018).

« ... langue identitaire. Ce qualificatif porte une lourde charge de dévalorisation dans le discours public lorsqu'il est associé à la quête de survivance des Québécois et Québécoises de souche soupçonnés des pires préjugés face aux étrangers » (Ibid, sept. 2018).

« Il est [...] une chose que les élus peuvent faire : donner l'exemple [...] nos parlementaires doivent tenir compte des avis donnés par les services dont ils adoptent les crédits. Ils doivent aussi amener les locuteurs et les locutrices à privilégier le bien-dire et la qualité de la langue en soutenant les efforts de promotion du français de qualité » (Ibid, déc. 2018).

« ... de la Charte à la Politique gouvernementale (relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration), la notion de qualité de la langue s'est imposée par le travail des langagiers et des langagières de l'Administration, des aménagistes de l'OQLF et des interventionnistes de l'Asulf » (Ibid, juin 2019).

« ... l'Administration ne joue pas toujours de manière satisfaisante son rôle d'exemplarité [...] Peut-être conviendrait-il de nommer [...] un commissaire à la langue française relevant de l'Assemblée nationale qui [...] veillerait activement à la qualité du français de l'Administration... » (Ibid, sept. 2019).

« L'Asulf se joint [...] aux regroupements de la francophonie [...] : la France, la Belgique et la Suisse. Qui eût cru que nous nous retrouverions ainsi [...] autour d'une intervention spécifique : remplacer le *Black Friday* par le *Vendredi fou*? [...] la même réalité se manifeste dans ces quatre communautés » (Ibid, déc. 2019).

« À une époque où l'influence de la langue anglaise portée par la culture américaine se manifeste en Europe et en Afrique comme en Amérique, les mots français ne doivent pas céder leur place » (Ibid, mars 2020).

« La langue française et la Charte de la langue française qui en assure la défense doivent retrouver leur place dans les préoccupations du gouvernement malgré cette seconde vague qui nous menace. La pandémie passera, mais le français sera toujours notre langue » (Ibid, juin 2020).

« Une révision de la Charte de la langue française s'impose. L'Asulf aime rappeler à la défense de son engagement envers la qualité de notre langue commune que le statut de la langue est lié à sa qualité et que l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue » (Ibid, septembre 2020).

« ... l'Asulf demande minimalement la mise en vigueur de l'article 1^{er} du projet de loi no 104 (2002), qui veut que l'État utilise uniquement la langue officielle dans ses communications écrites avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec » (Ibid, déc. 2020).

« L'Asulf aime rappeler que le statut de la langue est lié à sa qualité et que l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. Pour préserver la qualité du français, il faut étendre notre action au-delà de la correction du français » (Ibid, mars 2021).

« Pour préserver la qualité du français, l'État doit étendre son action au-delà de la stricte correction du français par l'officialisation linguistique ou par le règlement des plaintes. Il doit veiller à la maîtrise du français par tous les citoyens et les citoyennes du Québec. Le contrôle de l'immigration [...] est aussi un facteur incontournable. Manifestement, le projet de loi [96] recule devant l'action à prendre ... » (Ibid, juin 2021).

« L'intervention de l'État dans le dossier de la langue est lancée avec le dépôt du projet de loi no 96. L'Asulf y voit [...] une réponse à sa demande [...] de considérer que la première modification à apporter à la Charte [...] est de renforcer le statut de l'Office québécois de la langue... » (Ibid, juin 2021).

« Pour préserver la qualité du français, l'État doit étendre son action au-delà de la stricte correction du français par l'officialisation linguistique, par l'assistance linguistique ou par le règlement des plaintes » (Ibid, sept. 2021).

« ... l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. Pour préserver la qualité du français, l'État doit étendre son action au-delà de la stricte correction [...], par l'officialisation linguistique, par l'assistance linguistique ou par le règlement des plaintes. Il doit veiller à assurer la maîtrise du français par tous les citoyens et les citoyennes du Québec » (Ibid, déc. 2021).

« La loi 101 doit, sous sa nouvelle forme du projet de loi 96, contribuer à renforcer la formation de notre jeunesse en lui offrant au collégial une amélioration [...] de sa maîtrise du français [...]. Seule cette décision d'étendre l'application de la loi 101 aux cégeps saura freiner l'anglicisation [...] que la fréquentation du réseau collégial pour anglophones propose à notre jeunesse » (Ibid, mars 2022).

« ... l'Asulf [...] souhaite l'insertion, dans un règlement ou dans une directive, d'une définition de la qualité de la langue, dont l'essentiel serait : 'Un texte est de qualité lorsque le français est conforme aux règles de l'orthographe et de la grammaire, de la syntaxe et de la phraséologie ainsi qu'aux données portant sur l'utilisation du vocabulaire général et technique, et proposées par les dictionnaires français » (Ibid, juin 2022).